

SECTEURS 2020

PRIORISATION DES SECTEURS POUR L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS

La priorité est accordée aux secteurs A et B, à l'intérieur de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

SECTEURS	QUADRILATÈRE
A	<p>Les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• boulevard Saint-Laurent• rue Saint-Denis• avenue du Mont-Royal• rue Prince-Arthur• rue du Square-Saint-Louis <p>D'autres rues du secteur B pourraient s'ajouter au secteur A au courant du contrat.</p>
B	<p>Les rues suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">• rue Sherbrooke• rue Milton• rue Cherrier• avenue des Pins• rue Roy• avenue Duluth• rue Rachel• rue Marie-Anne• boulevard Saint-Joseph• avenue Laurier• avenue Fairmount• rue Saint-Viateur• rue Bernard• avenue du Parc• rue Saint-Urbain• avenue Papineau• avenue de Lorimier
C	<p>Quadrilatère au nord de la rue Sherbrooke jusqu'à l'avenue du Mont-Royal et entre la rue Hutchison, à l'ouest, et l'avenue Christophe-Colomb ainsi que l'avenue du Parc-La Fontaine, à l'est, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.</p>
D	<p>Le district du Mile End, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.</p>
E	<p>Le district de De Lorimier, à l'exception des rues mentionnées aux secteurs A et B.</p>